En Bref

Bulletin municipal n° 103

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎**03.21.35.60.53 - Fax 03.21.85.50.73** - e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : C. Garénaux, N. Delannoy, C. Chagot, K. Goudezeune, C. Ryckebusch

Le secrétariat mairie est joignable exclusivement par téléphone, mail et sur rendez-vous.

Chers administré(e)s,

En ces heures difficiles, je voudrais ainsi que des membres de la nouvelle équipe que vous avez élue, vous assurer de toute notre solidarité, de notre soutien. J'ai conscience des conséquences que cela a pu avoir pour vous, vos familles, votre travail et des privations imposées. Nous avons maintenu des contacts téléphoniques réguliers avec nos Aînés et les personnes malades dont nous avions connaissance pour les interroger sur leur situation.

Nous sommes toujours sous menace de ce virus, alors restons prudents. Ceci explique plusieurs décisions que j'ai été amené à prendre :

- Communiquer avec vous via le site internet de la commune dont je vous invitais à relayer les informations auprès des voisins n'utilisant pas ce média.
- La fermeture au public des services de la mairie et de la médiathèque, toujours effective. Il est indiqué sur la porte de la mairie que vous pouvez nous joindre par téléphone et par mail. Si un rendez-vous impératif doit être pris, il le sera.
- La restriction de la réouverture des écoles que j'assume : je ne peux en conscience faire courir de risques à quiconque et je maintiens donc un maximum de précautions. Merci de votre compréhension.
- Pendant la période du confinement, j'ai interdit le retour des résidents aux Riottes, ils ne pouvaient justifier leur déplacement vers Recques.
- L'approvisionnement chaotique en masques : au paroxysme de la crise il était impossible de s'en procurer même pour les professionnels de la santé et des secours, idem pour les gels hydro-alcooliques. Des brèches ont été ensuite ouvertes par la présidence de la Région Hauts de France et par une proposition groupée d'achats avec la CCRA. Entre les propositions et les livraisons, les délais se sont considérablement allongés. La proposition de la Région : un masque en tissu par un habitant a varié ensuite et au final, nous avons reçu deux livraisons : 1650 masques jetables que nous avons fait distribuer immédiatement (2 par habitant) et nous avons reçu le lundi 18 mai 420 masques en tissu nombre insuffisant par rapport à notre population. La commande communale de 800 autres masques en tissu arrivera après la Pentecôte. Ensemble cela couvrira ce que j'avais promis 2 masques réutilisables par personnes (hors enfants de moins de 6 ans). En cas de nécessité pour des consultations, pour vos professions, votre état de santé… nous pouvons seulement vous dépanner partiellement pour l'instant, dans ce cas, appelez la mairie et on vous les apportera. Sinon vous recevrez dans vos boites aux lettres ces 2 masques promis dès que nous serons entièrement servis. Désolé, je ne peux pas aller plus vite que l'approvisionnement.

En ces circonstances où tant de personnes souffrent, par décence, il nous importe de rester sobre dans nos comportements. Cela ne nous empêche pas de remercier tous les bénévoles, scrutateurs, secrétariat qui ont œuvré le jour de l'élection. Merci à vous tous d'être venus voter (près de 73% de participation) et d'avoir respecté les consignes données. De la part de mes 15 colistiers, je vous exprime toute notre gratitude de nous avoir accordé votre totale confiance aussi massivement prenant en considération le fait que : « un conseil ne peut fonctionner correctement qu'avec des membres tirant tous dans la même direction ».

Nous essaierons de vous rendre au centuple ce que vous nous avez donné.

Gérard Louguet et tous vos élu(e)s.

Réunion de Conseil du samedi 23 Mai 2020

Tous les membres du conseil présents. Secrétaire de séance : D. Henquez

Installation du nouveau conseil :

G. Louguet en tant que maire sortant donne la liste des 15 élus lors du scrutin du dimanche 15 mars dernier et les invite à siéger. Il cède ensuite la parole à N. Bastien, doyenne de l'assemblée et à B. Mignien, le plus jeune participant pour procéder à l'élection du nouveau maire à bulletin secret suivi du dépouillement.

Election du Maire : Appel à candidature : G. Louguet. Ceci est validé par un vote à bulletin secret qui lui accorde la totalité des voix. Mme Bastien lui cède la place et il s'exprime :

« Je remercie à la fois les électeurs, les scrutateurs et les conseillers de nous avoir soutenus. Pour mon 5ème et dernier mandat, je m'engage à toujours servir au mieux son village. Chaque matin, je continuerai de me demander ce que je peux apporter à notre commune durant la journée. Elus et administrés pourront toujours me rencontrer lorsqu'ils en auront besoin sans rendez-vous. »

Lecture de la Charte de l'Elu : M le Maire invite ensuite la nouvelle assemblée à la lecture de la Charte de l'Elu, qui dresse un engagement civique à respecter durant cette mandature.

Désignation du nombre d'adjoints :

M le Maire souhaite être secondé par 3 adjoints pour des délégations précises :
- 1er adjoint : voirie, bâtiments, éclairage public, achats, cimetière, travail employé communal.
- 2ème adjoint : travail des employées affectées à la salle des fêtes, la cantine, les écoles. Le repas et colis des Ainés, commémoration du 8 mai du 11 novembre, cérémonie des vœux, CCAS, CCIAS.
- 3ème adjoint : assistance à toutes les associations et aux autres manifestations locales. Le concours des maisons fleuries. Les relations scolaires avec Muncq, les enseignantes, les parents d'élèves. Le pilotage d'une équipe de communication pour les En bref, Les Echos et la distribution des flyers.

Délégation de signature à chacun par ordre de rang. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Election des adjoints :

1er adjoint : D. Robe, seul candidat est élu à l'unanimité.
2ème adjoint : N. Bastien, seule candidate, est élue à l'unanimité.
3ème adjoint : 2 candidates se présentent : G. Douilly et C. Garénaux. La première recueille 5 voix, la seconde 10 : C. Garénaux occupera donc cette fonction.

Désignation du délégué communautaire auprès de la CCRA et de son suppléant :

La commune de Recques sur Hem ne dispose que d'un seul élu qui est selon les règlements électoraux le premier magistrat. S'il ne prend pas cette charge, elle est alors dévolue à son premier adjoint et ainsi de suite dans l'ordre du tableau. Idem pour la désignation du suppléant.
G.Louguet et D. Robe en leurs places respectives ont déclaré vouloir accepter ces fonctions. Aussi G. Louguet sera le titulaire et D. Robe le suppléant. Ils ont décidé pour que la commune puisse avoir deux échos des décisions communautaires de siéger ainsi : G. Louguet ira aux bureaux communautaires où il est le seul à pouvoir siéger pour la préparation des conseils et D. Robe pour les réunions plénières, sauf lors de sujets très importants où ils iront tous les deux mais n'auront qu'une seule voix.

Vote des indemnités : Maire, adjoints :

M le Maire propose que le nouveau régime indemnitaire de la taille de la commune prenne effet pour tous les élus à compter du 1er juin 2020 sans effet rétroactif.
Proposition adoptée à l'unanimité.

Délégations au maire :

Pour éviter des recours systématiques aux réunions de conseil pour des décisions ponctuelles mineures dont le conseil a reçu la liste, M le Maire sollicite la reconduction de ces délégations votées une fois pour toute en début de mandature. Proposition adoptée à l'unanimité.

Installation de 3 commissions :

M le Maire souhaite mettre en place immédiatement 3 commissions qui ne nécessitent aucun vote mais dont le rôle est important dans la vie communale. Elles se composent comme suit : Commission des fêtes et Plan Communal de Sauvegarde : l'intégralité du conseil ;
Le comité de pilotage de communication présidé par C. Garénaux comprendra : C. Chagot, K. Goudezeune, C. Ryckebusch, N. Delannoy.

Questions Diverses

M le Maire fait un rapide tour d'horizon de sujets à traiter lors du prochain conseil municipal : compte administratif, désignation des commissions, maintien ou non du CCAS dans sa forme actuelle, coup de pouce exceptionnel aux associations qui ont été les plus affectées par la crise du COVID19, vote du budget primitif.
Il énumère les travaux en cours au vestiaire 1, aux logements de fonction et bientôt à l'église et à l'un des piliers de la barrière du cimetière. Le fossé qui conduit les eaux du fossé béton rue du Membre vers la rue Basse.
Le retard pris pour les projets au stade.
Extension de l'éclairage public : rue de la Hem et rue de la Chapelle au Camplet.

A son tour, le nouveau conseil souhaite la mise en place d'un mode de communication supplémentaire pour informer nos administrés.
Il souhaiterait le maintien d'une forme adaptée de la ducasse du 19 juillet. Eventuellement maintien du repas sous la formule : plateau à emporter.
Cela vous sera précisé après les prochaines communications de M le Premier Ministre, début juin. Mener une réflexion sur l'adhésion à l'opération Voisins Vigilants.

Concours des Maisons et Jardins Fleuris

Le concours des maisons et jardins fleuris est maintenu puisque lors du confinement leurs entretiens ont été encore plus soignés qu'à l'accoutumé. Il sera présidé par Mme C. Garénaux qui constituera un nouveau jury.
Celles et ceux qui y participent tous les ans et celles et ceux qui n'ont encore jamais participé sont invités à s'inscrire auprès de C. Garénaux au 06 82 35 58 93 ou par mail à : recquesnewsletter@gmail.com
Vous n'avez rien à débourser, tout à y gagner et à être récompensés pour vos efforts. **Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous !**

AVIS AUX INTERNAUTES PAR LA COMMISSION COMMUNICATION

Par souci d'une communication plus rapide des informations communales (En Bref, les activités associatives notamment) et par souci écologique, il vous sera proposé de vous faire parvenir ces éléments par voie électronique exclusivement.
Si ce moyen de communication ne vous convenait pas (ou s'il ne vous convient plus), vous pourrez toujours vous faire radier de la liste d'envoi et comme par le passé, vous continuerez de recevoir nos traditionnelles versions papiers.